

EMS LE MAILLON

UN ETABLISSEMENT SPECIALISE DANS LE COURT SEJOUR



Situation : Les Chevalleyres à Blonay

Capacité d'accueil : 28 lits de type C

Mission : Court séjour médicalisé

Gériatrie et psychogériatrie compatible

Répartition des chambres : 11 ch. à 2 lits et 6 ch. à 1 lit

Dotation en personnel : 17.55 EPT (équivalent plein temps)

Certifications : ISO-SPEQ 9001, Label Fourchette Verte

Une institution multisite

Dotée d'une histoire de plus de 50 ans, l'institution Beau-Site a été constituée en Fondation en 1983. Elle exploite quatre établissements médico-sociaux avec pour mission l'accueil et l'hébergement de personnes âgées en long séjour, court séjour ou CAT¹.

C'est en 1975 que l'institution acquiert le bâtiment du Maillon, ancienne maison de vacances pour jeunes handicapés. Dans le contexte de la nouvelle politique privilégiant le maintien à domicile, le Maillon devient un établissement de court séjour ayant pour mission l'accueil de personnes âgées durant les vacances des proches, l'hospitalisation du conjoint ou une convalescence. Nous allons voir que cette mission va évoluer au fil des années.

Le Maillon promeut les valeurs fondamentales de l'institution « **Respect, chaleur et professionnalisme** » et adhère à la **Charte institutionnelle**. Engagée dans une démarche d'amélioration continue, la Fondation Beau-Site maintient sa certification qualité ISO-SPEQ 9001 depuis 2005.

¹ Centre d'Accueil Temporaire

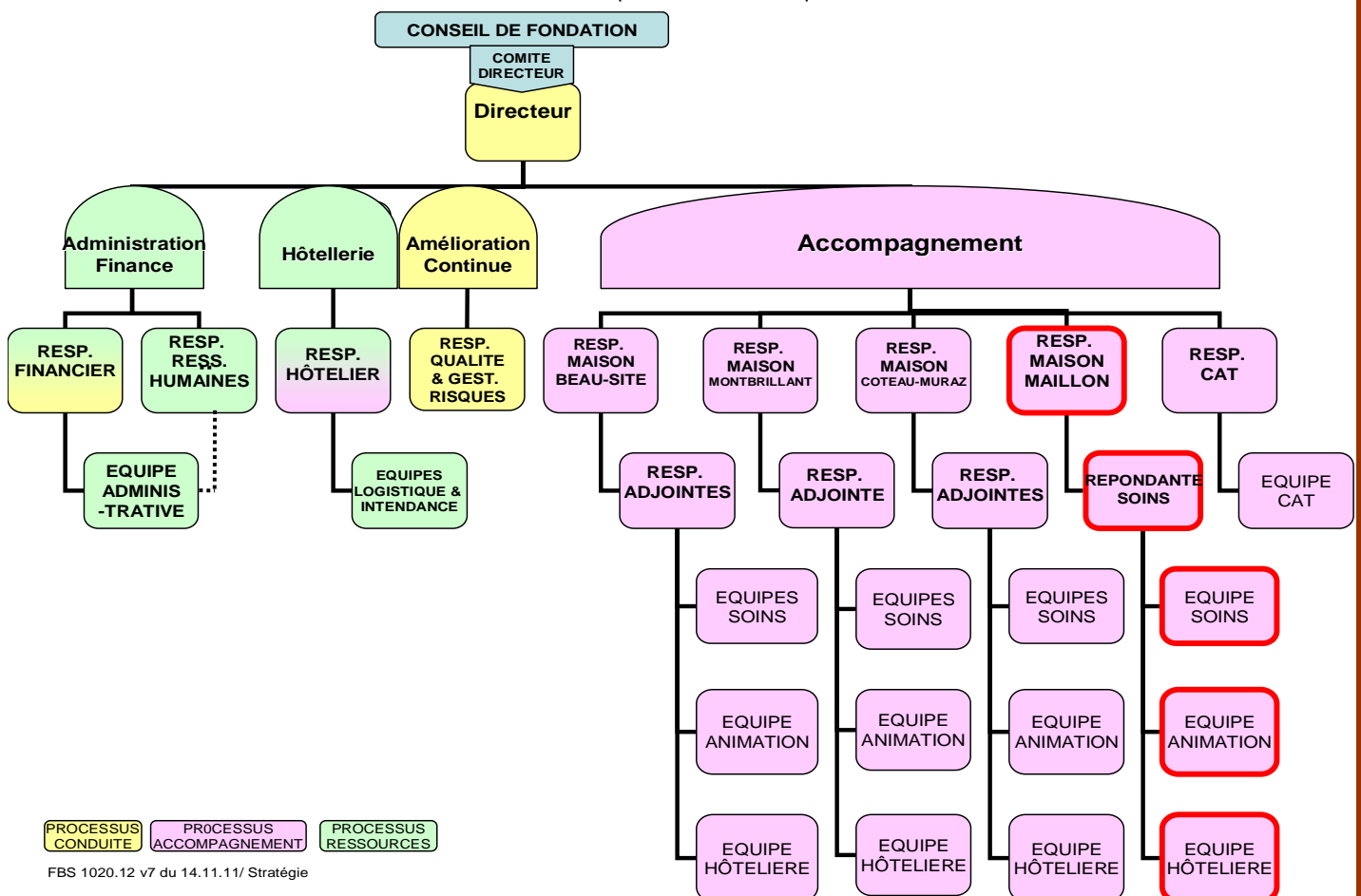
Une mission entièrement dédiée au court séjour

En accord avec le BRIO², la mission du Maillon est d'héberger pour une durée déterminée des personnes d'âge AVS en perte d'autonomie, vivant à domicile, et généralement suivies par un CMS³, ou ayant eu un séjour hospitalier et dont l'état est stabilisé. La personne doit être au bénéfice d'un certificat médical. La priorité est accordée aux bénéficiaires provenant du réseau PSHL⁴ mais des personnes en provenance d'autres cantons peuvent être accueillies selon la disponibilité en lits.

Le Maillon ne peut pas accueillir des personnes dont la situation serait incompatible avec un séjour dans un établissement ouvert (désorientation ou psychiatrie aigüe).

Une organisation efficace

La Fondation Beau-Site est organisée selon un principe d'exploitation multisite. C'est ainsi que Maillon bénéficie des services généraux centralisés dans l'EMS Beau-Site à Clarens en ce qui concerne la direction et l'administration, le partenariat dans l'accompagnement, la maintenance technique et la production de repas. Le label Fourchette Verte Senior atteste de la qualité diététique de sa restauration.



² BRIO : Bureau Régional d'Information et d'Orientation

³ CMS : Centre Médico-Social de soins à domicile

⁴ PSHL : PLATE-FORME SANTÉ DU HAUT-LÉMAN, anciennement réseau ASCOR

Une étroite collaboration avec le réseau

Partenaires : PSHL,
Hôpitaux Riviera. CMS. CAT

Au cours de ces 38 années d'accueil en court séjour, l'intégration du Maillon dans le réseau de soins coordonnés s'est constamment développée et renforcée. L'EMS a suivi l'évolution de la clientèle et du contexte médico-social, notamment la tendance à la diminution des durées d'hospitalisation et au développement des soins à domicile.

L'expérience et le savoir-faire de l'EMS sont reconnus et recherchés par les différents partenaires. L'établissement entretient des relations étroites avec la PSHL, les CMS, les hôpitaux et CTR⁵, la responsable participe aux différents colloques avec les infirmières de liaison et les hôpitaux.

Au 01.01.12, un nouveau système tarifaire a été introduit au niveau national pour le domaine somatique aigu, les SwissDRG. Le financement hospitalier s'effectue désormais au forfait par cas et non plus par jour. Si ce nouveau système est susceptible de modifier la durée des séjours hospitaliers, on peut supposer qu'il pourrait avoir des conséquences sur les admissions en court séjour. Mais à l'heure actuelle, aucune étude ne permet de confirmer cette tendance.

La convention ASCOR/BRIO⁶

L'étroite collaboration avec le réseau s'est concrétisée avec la signature de la Convention ASCOR en 2010. Depuis, la gestion des lits est assurée par l'EMS en partenariat avec le BRIO. Dans ce cadre, le Maillon utilise la "BRIOCHE", outil informatique qui permet de mettre en lien les demandes d'orientation et les offres en prestations et de suivre le parcours bio social du résident au sein du réseau.

La convention avec les hôpitaux Riviera

Depuis 2009, la Fondation Beau-Site a signé une Convention avec les hôpitaux Riviera concernant les prestations suivantes : la gestion de la médecine du personnel, l'expertise diététique et un appui médical et soins au site du Maillon. Ce dernier accord permet la mise à disposition de personnel qualifié provenant des hôpitaux en cas de nécessité.

Cette collaboration permet d'assurer la continuité de la prise en charge entre le patient hospitalisé et le Maillon. Celle-ci permet également de renforcer la coordination avec les infirmières de liaison afin de permettre la réservation des lits, la préparation des documents de transmission, les ordonnances médicales et la gestion des rendez-vous postopératoires et/ou de contrôles.

De plus, les hôpitaux et le Maillon participent au projet de développement d'un système de soins informatisé commun au réseau.

La consultation gériatrique ambulatoire (CGA)

Dans le contexte de la politique cantonale en faveur des personnes âgées, une consultation gériatrique ambulatoire a été mise en place le 01.02.2012 dans l'Est vaudois et le Pays d'en haut. Les objectifs sont d'augmenter la qualité de vie des patients et de leurs proches aidants en développant la prévention (détection des

⁵ CTR : Centre de Traitement et de Réadaptation

⁶ L'ASCOR est devenu PSHL en 2012

syndromes gériatriques), en améliorant l'orientation dans le réseau sanitaire régional et la coordination des différents partenaires.

Cette consultation est une évaluation gériatrique globale assurée par un médecin gériatre et une infirmière, le rapport étant transmis au médecin traitant du patient. Celle-ci se tient régulièrement sur le site de la Providence **et au Maillon**, dans le cadre de la collaboration avec la PSHL.

La CGA s'adresse aux personnes de plus de 75 ans en perte d'autonomie, avec des troubles cognitifs, des troubles du comportement, etc. Ce profil correspond à celui de la clientèle du Maillon et permet d'améliorer leur orientation à la sortie du court séjour (retour à domicile avec intervention du CMS, transfert en long séjour, etc.).

Une activité importante

L'établissement réalise une activité élevée, son taux annuel dépasse les 90%, ce qui est un excellent résultat sur une mission pour laquelle la demande peut être très variable.

Evolution annuelle du taux d'occupation :

	2010	2011	2012
Nombre de journées réalisées	8719 j.	8746 j.	8779 j.
Taux d'occupation des lits	90.52%	90.80%	90.88%

Afin de permettre la maintenance des infrastructures et équipements, le Maillon a une période de fermeture chaque été durant 3 semaines, ce qui permet également de gérer les vacances du personnel (le taux d'activité est calculé en ôtant les jours de fermeture).

Les statistiques 2012 montrent que le taux d'occupation reste élevé tout au long de l'année :

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
97.12%	93.47%	97.70%	96.31%	86.75%	91.55%	81.59%	88.46%	101.43%	96.43%	81.79%	78.46%

A certaines périodes, l'établissement est contraint de refuser de nombreuses demandes en provenance des hôpitaux et des CMS, sa capacité d'accueil étant atteinte, notamment en début d'année (janvier à mars 2012) et en automne (septembre/octobre 2012).

Le financement

Le court séjour est financé par l'Etat et la contribution des assurances maladie au coût des soins. Le coût pour l'utilisateur est de 60frs par journée d'hébergement.

Le processus d'admission

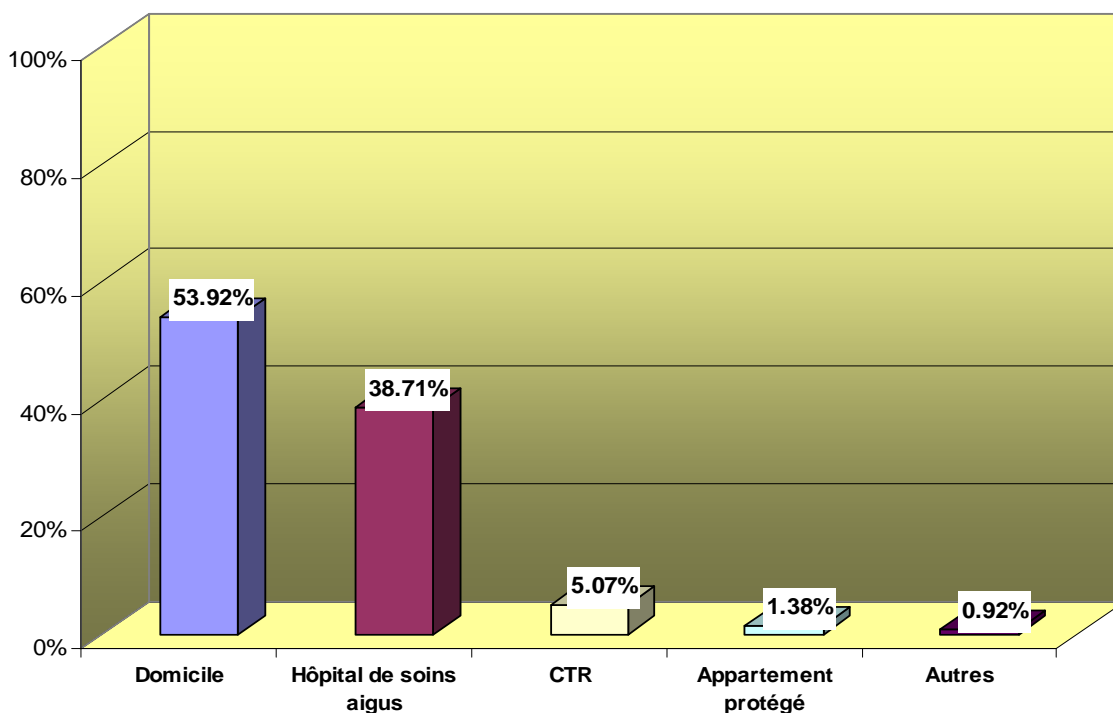
**Le Maillon = 437 admissions
dont 39% sorties de soins aigus**

Le Maillon accueille des personnes dont l'âge moyen à l'entrée est de 83 ans.

Le graphique ci-dessous nous montre que la moitié des bénéficiaires proviennent de leur domicile, où ils sont suivis par un CMS dans la plupart des cas. La part des admissions en sortie d'hospitalisation est très importante et a tendance à augmenter (2010 = 34.71% ; 2012 = 38.71%). Ces personnes requièrent des soins de suite et une étroite surveillance médicale. Dans certaines situations, l'admission a pour objectif l'attente d'une place en long séjour.

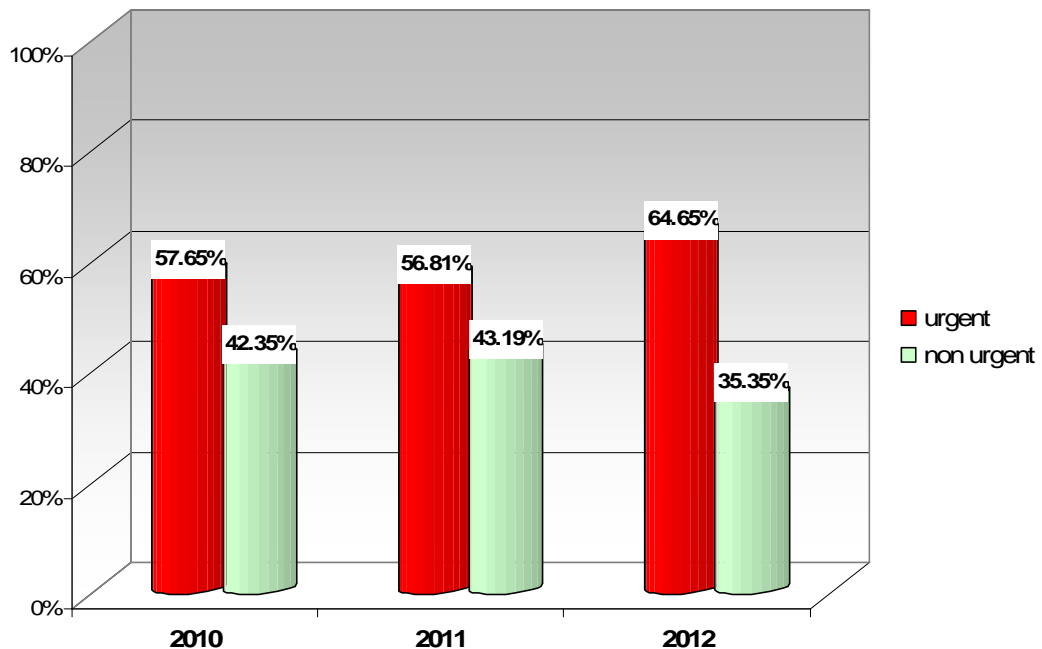
Actuellement, la mission évolue vers des prises en charge de plus en plus médicalisées (sorties de soins aigus) et effectuées en urgence (chutes, hospitalisation du proche aidant, situations sociales complexes).

Provenance des entrées en 2012



Le graphique ci-dessous nous montre que l'établissement accueille de plus en plus d'entrées en urgence c'est-à-dire programmées dans les 24 heures. Ces admissions proviennent soit des services d'urgence des hôpitaux soit du domicile, par exemple en cas de chute ou d'hospitalisation du conjoint.

Evolution de la part des court séjours d'urgence



La durée du séjour

Durée moyenne de séjour
= 3 semaines

Le court séjour est prévu pour une durée de 30 jours, renouvelables. Au Maillon, les séjours durent en moyenne 19 jours, avec un écart de 1 à 90 jours environ. Les séjours d'une durée supérieure à 30 jours correspondent soit à un rétablissement prolongé soit à une période d'attente d'un transfert en long séjour (en 2012, 6.5% des séjours ont duré plus de 31 jours).

L'accompagnement interdisciplinaire

L'objectif principal du court séjour est de favoriser le retour à domicile des personnes. Le Maillon base sa prise en charge sur le postulat de départ suivant : la personne qui arrive au Maillon est en « crise », ce qui signifie qu'il y a rupture dans la continuité du sens de sa vie.

L'équipe pluridisciplinaire va chercher à comprendre pour quelles raisons la personne est en « crise » afin d'élaborer un « projet de séjour » qui réponde aux besoins et aux attentes de la personne. Ce projet est enregistré dans le dossier de chaque résident et réévalué chaque semaine et/ou lors de changement de l'état de santé. Dans ce sens, l'identification précoce de ce processus est une vraie stratégie dans la prise en charge des personnes, c'est grâce à cette analyse que l'équipe peut proposer un plan d'action personnalisé.

La Fondation Beau-Site opte pour un accompagnement visant la satisfaction des besoins du résident ou du client dans la limite des moyens disponibles. Nous proposons un accompagnement bio-psycho-social-spirituel basé sur le partenariat, le respect et le confort. Ces valeurs fondamentales font partie intégrante de la Charte institutionnelle.

Nos principes de base :

- *Les besoins émanent du résident lui-même et/ou de ses proches ;*
- *Les prestations sont individualisées ;*
- *Le collaborateur est d'abord au service du résident ;*
- *Les collaborateurs travaillent en interdisciplinarité : l'ensemble des professionnels partagent leurs observations et conjuguent leurs compétences et leur savoir-faire pour offrir des prestations répondant aux besoins spécifiques de chaque résident.*

Extrait du Concept d'accompagnement interdisciplinaire de la Fondation Beau-Site

En accord avec ce concept, les collaborateurs du Maillon offrent des soins personnalisés et veillent à :

- Préserver les capacités de la personne dans sa globalité,
- Maintenir son autonomie,
- Organiser son retour à domicile, voire son hébergement, dans les meilleures conditions possibles.

Durant le séjour, l'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement individualisé destiné à préparer la personne à son retour à domicile. Le Maillon est organisé en une unité de soins répartie sur deux étages. Les soins sont prodigués par l'équipe soignante composée d'infirmiers, d'assistants en soin et d'aides-soignants. Le médecin responsable de l'établissement effectue une visite médicale chaque jour.

Des activités sociales sont proposées quotidiennement. Le programme d'activités reste souple et adaptable selon les besoins des résidents. De plus, les personnes peuvent bénéficier de prestations d'intervenants externes, physiothérapeute, pédicure et coiffeuse.

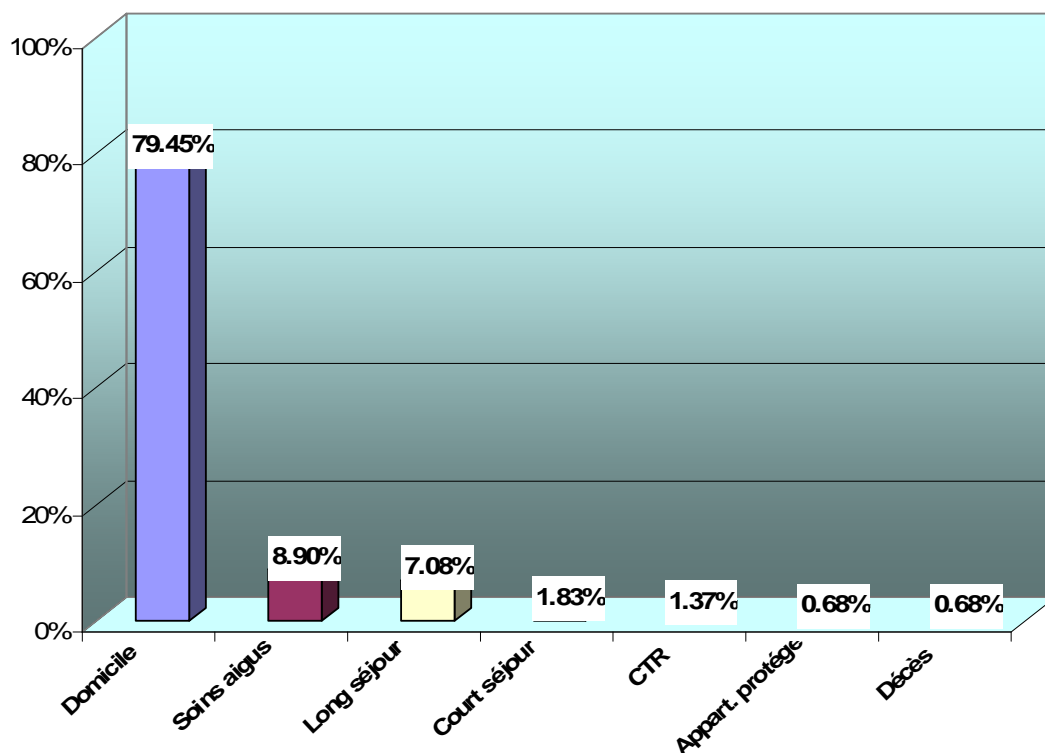
Le personnel est formé et organisé pour répondre aux conditions particulières de l'accueil en court séjour, ses multiples entrées et départs, souvent dans une même journée, la situation de « crise » des résidents, l'évaluation et le suivi de chaque situation de soin, la préparation à la reprise d'une vie autonome à domicile, en collaboration avec le réseau.

Le processus de départ

Le Maillon = 350 retours à domicile par an

La date de sortie est fixée en accord avec le bénéficiaire, ses proches, son médecin et les différents partenaires. Dans certaines situations, des entretiens de réseau sont organisés afin de définir la prise en charge de retour en équipe pluridisciplinaire (médecin, soignants, soins à domicile, CAT, etc.).

Destination des sorties en 2012



La majorité des résidents retournent à leur domicile après leur séjour. Dans certaines situations, lorsque la dépendance ou les difficultés rendent ce retour impossible, un transfert en long séjour est envisagé. Ces personnes ont la possibilité de prolonger leur séjour jusqu'à ce qu'elles trouvent une place qui leur convienne.

Pour des raisons médicales, certains résidents doivent être transférés en soins aigus durant leur séjour. On note une légère augmentation de ces ré hospitalisations (de 6.9% en 2010 à 8.9% en 2012), ce qui est lié à la plus grande complexité des situations de soins accueillies.

Le Maillon est devenu une étape indispensable dans le parcours de soins des personnes âgées de la région. En effet, un retour à domicile trop précoce après un séjour en soins aigus est source d'échec avec un risque élevé de ré hospitalisation. Avec une moyenne de 435 admissions par an et près de 80% de retours « chez soi », le Maillon participe activement au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La satisfaction des résidents

92% des résidents sont satisfaits des prestations

Suivant une enquête par questionnaire menée en 2011 dans le cadre de notre démarche qualité, le taux de satisfaction global des résidents du Maillon atteint 92%. Les résidents ainsi que leurs familles et proches se disent satisfaits de l'organisation de l'établissement, de l'attitude du personnel, des soins reçus, des activités proposées, de l'hôtellerie et des repas.

Ces résultats nous montrent que nos prestations sont perçues comme adéquates et de qualité par la majorité de la clientèle et que nous savons répondre aux besoins et aux attentes des résidents.

Perspectives : le « Maillon II »

Le court séjour : un « maillon » essentiel dans le réseau

Depuis juillet 2012, une nouvelle appellation regroupe les structures intermédiaires, court séjour, logement protégé et accueil temporaire, sous une identité visuelle commune les « Structures d'accompagnement médico-social » ou SAMS. En effet, depuis 2007 ces alternatives à l'hébergement sont en nette progression dans le canton. Le développement de ces SAMS devient un enjeu majeur pour la Santé publique qui promeut le maintien à domicile des personnes âgées.

Bien intégré dans le réseau, le Maillon est devenu une institution complémentaire aux CMS, aux hôpitaux, aux CAT et autres structures. Fort d'une longue expérience, l'institution a développé des compétences métier spécifiques à la gestion et à l'accompagnement en court séjour. Cependant sa capacité d'accueil de 28 lits reste très insuffisante pour faire face aux multiples demandes du réseau. C'est pourquoi la Fondation Beau-Site a conçu le projet présenté ci-après.

Le projet prévoit de délocaliser l'établissement de Blonay pour l'implanter à Chernex en créant un complexe médico-social aux missions variées. Cette nouvelle structure comprendrait un centre de court séjour de 40 lits environ avec un CAT et des appartements protégés. Cette nouvelle construction s'intégrerait sur un terrain au centre du village de Chernex, la création d'une crèche pourrait être envisagée selon les besoins de la commune. Le complexe pourrait aussi accueillir un bureau relais du BRIO.

Nous voyons que ce projet répond à un double objectif, d'une part augmenter la capacité d'accueil en court séjour, d'autre part créer un complexe dédié aux SAMS.

Le « Maillon II » permettrait donc de répondre aux demandes croissantes du réseau en activités de court séjour, habitat protégé et accueil temporaire. Et ceci, dans la cadre d'une architecture moderne avec des infrastructures et des équipements adaptés.

Ce projet ayant été accepté par le Service de la Santé Publique en avril 2013, le nouvel établissement pourrait ouvrir ses portes en 2017.



**Le Maillon II :
Court séjour + CAT
+ Appartements protégés**